



## Annulation pret immobilier

Par **karinelle**, le 14/11/2014 à 11:31

bonjour,

je voudrai avoir quelque renseignements. Voila mon mari et moi avions pour but de faire construire une maison, nous avons déjà verser 600 euros au lotisseur pour réserver le terrain, mais nous n'avons pas le permis de construire. Nous avons été voir une banque le conseiller nous a fait le dossier et signé au mois de juillet, nous avons juste l'accord de principe de ce conseiller et de son directeur d'agence. Au mois de septembre ne voyant pas de nouvelle nous avons appeler la banque, hors ce conseiller est parti de l'agence au mois de septembre sans rien nous dire, la demande de prêt n'est même pas passé en commission car le dossier est encore a l'agence (apparemment il manque des papiers). Nous n'avons pas de nouvelle non plus des construsteurs de maisons. On voudrait tout annuler car cela commence a sentir mauvais, mais la conseillère qui a pris le relai de celui qui est parti et qui n'est pas plus au courant de notre dossier n'a pas l'air d'accord, elle nous a dit que vu le taux d'endettement ne dépassait pas les 50% il n'y a aucune raison d'annuler. Est-ce possible d'annuler ce prêt sachant que le dossier n'est pas passer en commission, qu'aucune somme d'argent n'a été débloqué, que nous n'avons pas de permis de construire et que cela fait va faire 4 mois qu'on a signé. Nous avons juste donné de l'argent de notre poche au lotisseur pour qu'il nous réserve le terrain, hors cet argent il ne peut nous le redonner que si la banque nous refuse le prêt.

Je ne sais pas si j'ai était asser clair. Merci pour votre aide cordialement

Par **Legalacte**, le 14/11/2014 à 12:20

Bonjour,

Bien sur, vous pouvez annuler ce prêt, car pour l'instant, rien n'a été fait, et même quand la banque vous envoie la proposition définitive, vous avez 11 jours pour l'accepter ou la refuser. Par contre, pour récupérer votre acompte chez le lotisseur, vous n'aurez pas de document de refus de la banque.

Par **janus2fr**, le 14/11/2014 à 14:08

Bonjour,

Qu'avez-vous signé exactement avec le lotisseur ?

Par **karinelle**, le **14/11/2014** à **15:11**

bonjour, nous avons signé la promesse de vente, pour réserver le terrain

Par **janus2fr**, le **15/11/2014** à **08:56**

Donc le compromis est signé avec, je suppose, une clause suspensive d'obtention de prêt. Si vous annulez vous-même ce prêt, sans que ce ne soit un refus de la banque de vous l'accorder, la clause suspensive ne fonctionnera pas et vous devrez poursuivre l'achat, même sans prêt.

Par **karinelle**, le **16/11/2014** à **09:18**

Bonjour, promoteur

Non, nous n'avons signé qu'une promesse unilatérale de vente. Pas de compromis. D'ailleurs il est inscrit que je dois avoir montré des offres de prêt au promoteur le 15 juin 2014, enfin c'est ce que comprend dans les clauses suspensives, c'est tellement tourner d'une façon que je comprend pas trop. Hors le dernier devis que nous possédons date du mois d'avril et que depuis rien a bougé. De plus ayant eu le

Par **karinelle**, le **16/11/2014** à **09:23**

Promoteur immobilisé le terrain n'est toujours pas viabilisé alors qu'il devait le faire pour fin août début septembre donc ils sont en retard. Donc vous comprenez pourquoi je ne peux pas m'engager sur ce projet, même le promoteur n'est pas très bien renseigné sur ce qui se passe sur ce chantier